

**Procès-verbal de la séance
du Conseil Communal d'Oron
tenue le lundi 15 mai 2017
à la grande-salle d'Ecoteaux**

Présidence : M. Fabrice Chollet
Scrutateurs : Mme Rosemarie Moullet
M. Olivier Besnier
Secrétaire : Mme Lorraine Bard

Le Président du Conseil, Monsieur Fabrice Chollet, ouvre la séance du conseil communal à 20h. Il souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers, aux membres de la Municipalité, au personnel communal ainsi qu'aux représentants de la presse. Il précise que Mme Sandrine Herminjard (scrutatrice) est excusée ce soir, elle est remplacée par M. Olivier Besnier. L'ordre du jour sera suivi tel que présenté.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour
--

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 6 mars 2017
3. Communication du bureau
4. Communication de la Municipalité
5. PREAVIS MUNICIPAL 08/2017
Demande de crédit d'investissement pour la mise à niveau du réseau filaire et sans-fil (WIFI), des infrastructures scolaires d'Oron-la-Ville et de Palézieux
6. PREAVIS MUNICIPAL N° 09/2017
Crédit d'étude pour l'aménagement d'un giratoire au carrefour de la Route de Bulle (RC 701b) et de la Route de Palézieux (RC 749b) à Oron-la-Ville (étape no 2)
7. PREAVIS MUNICIPAL N° 10/2017
Validation du projet route pour l'aménagement de chaussée sur RC 701b en amont du passage CFF à Châtillens
8. Divers et propositions individuelles

Appel

- 52 Conseillers sont présents sur 59. Le quorum étant atteint, le Président ouvre formellement la séance.

PV du 6 mars 2017

- **Le Président du Conseil** demande s'il y a des corrections/modifications du procès-verbal. Aucune remarque n'est formulée, le procès-verbal sera archivé tel quel, avec remerciements à son auteure.

Communications du bureau

- **Le Président du Conseil** revient sur les élections du 30 avril dernier, qui se sont parfaitement bien déroulées, les résultats ont été transmis au canton dans les délais. Il remercie les personnes ayant participé à ce dépouillement et félicite les candidats pour leur campagne et particulièrement Mme Monique Ryf pour son élection au Grand Conseil Vaudois.
- Fusion des ORPC, il rappelle à la commission ad hoc nommée par le bureau qu'une séance d'information à lieu le 18 mai 2017 à Paudex, il indique qu'il sera également présent.
- Au point divers et propositions individuelles M. Christian Budry, Président de la COFIN, donnera lecture du rapport concernant le cinéma d'Oron.
- Il informe que M. Jean-Luc Kissling a déposé un postulat: « Pour que les personnes à mobilité réduite puissent se déplacer en toute sécurité dans nos villages et accéder facilement aux commerces et bureaux ». Ce postulat sera à l'ordre du jour du conseil du 26 juin 2017.

Communications de la Municipalité

- **M. Philippe Modoux, Syndic** souhaite la bienvenue aux Conseillers, aux collaborateurs et à la presse. Il félicite Mme Monique Ryf pour son élection au Grand Conseil et trouve que notre commune est bien représentée avec encore M. Eric Sonnay.
- 27 mai 2017 : A l'occasion des 20 ans du Volley-Club, il y aura un match entre la Suisse et la Suède dès 17h à la salle de sports à Oron-la-Ville.
- 1^{er} août 2017 : la Fête nationale aura lieu à Palézieux avec la présence du Conseiller National, M. Jean-Pierre Grin.
- Journée des 10 Communes : la prochaine édition aura lieu le 27 mai 2018.
- Fusion des ORPC : il demande aux membres de la commission ad hoc pour la PC de passer vers la Municipalité après cette séance du conseil.
- Les diverses oppositions, suite à la mise à l'enquête de 6 petits immeubles situés derrière le bâtiment communal à Palézieux, ont été levées et les travaux peuvent démarrer.
- **M. Christian Bays, Municipal** annonce que les élèves de l'établissement scolaire Oron-Palézieux ont fait la brochure qui est déposée sur les tables avec le soutien des 3 communes de l'établissement scolaire. Les élèves ont effectué un grand travail de recherche sur les monuments de notre région, ce travail a pris 18 mois.
- Déchets : il présente un tableau à l'assemblée, qui indique qu'il y a 3'400 tonnes de déchets par année et que le plastique représente 247 tonnes (dont 10% agricole). Pour les ordures ménagères, ce chiffre se situe à 110 tonnes. Elimination du plastique à la SATOM coût frs.75.-/la tonne et dès 2018, frs.110.-/la tonne. Coût par année : des transports frs 262'000.-, frais d'élimination frs 260'000.-, amortissement des installations frs 15'000.-. Le recyclage PET est assuré ainsi que certains flacons de lessive, le solde part en usine d'incinération. Il mentionne qu'il y a encore trop de déchets d'emballage plastique qui se trouvent dans la benne de la

déchetterie. En effet, certains emballages doivent être mis dans le sac à ordures. La commune doit encore faire un travail d'information sur le tri des déchets. Au sujet de l'accès à l'intérieur des déchetteries de notre commune, des agrandissements seront prévus en Grivaz à Palézieux et la possibilité de mettre des supers moloks, à l'entrée de chaque déchetterie. Il présente une réflexion faite par la commune, le coût de ces aménagements sera certainement à l'ordre du jour du prochain conseil communal.

- **Le Président du Conseil** remercie M. Bays pour ces informations, il demande s'il y a des questions.
- **M. Sébastien Massard**, demande s'il y a possibilité de mettre des caddies à l'entrée des déchetteries.
- **M. Christian Bays, Municipal** prend note.

PREAVIS MUNICIPAL N° 08/2017

Demande de crédit d'investissement pour la mise à niveau du réseau filaire et sans-fil (WIFI), des infrastructures scolaires d'Oron-la-Ville et de Palézieux

- **Le Président du Conseil** passe la parole au rapporteur de la commission ad hoc puis au Président de la COFIN.
- **M. Jean-Luc Kissling**, Rapporteur de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **M. Christian Budry**, Président de la commission des Finances, donne lecture du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et demande au rapporteur de la commission ad hoc si la phrase suivante est un amendement : concernant les ondes et les risques potentiels, la commission demande à la Municipalité d'examiner toutes les possibilités de débrancher le WIFI dans les classes lorsqu'il n'est pas utilisé »
- **M. Jean-Luc Kissling** répond qu'il a eu un contact téléphonique avec M. Bays à ce sujet et demande un complément d'information, avant de prendre la décision sur cet amendement.
- **M. Christian Bays, Municipal** a eu des entretiens téléphoniques avec le Service de l'Etat de Vaud qui s'occupe de la maintenance informatique et le STIP. Il indique que c'est possible d'éteindre les bornes WIFI mais déconseillé à cause des mises à jour et le système devra chaque fois se réinitialiser lors d'une nouvelle connexion. Il précise, qu'une étude a été effectuée près de l'aéroport de Cointrin et que les ondes WIFI mesurées sont moins élevées qu'un micro-onde par exemple.
- **M. Jean-Luc Kissling** indique que la recommandation souhaitée par la commission ad hoc a été suivie, alors il n'y a pas d'amendement.
- **Le Président du Conseil** poursuit la discussion sur ce préavis et les rapports de commissions.
- **M. Frédéric Etter** demande comment faire pour éviter l'accès aux réseaux sociaux.
- **M. Christian Bays, Municipal** annonce que chaque ordinateur est géré par le STIP et qu'il faut un accès clairement identifié. De plus, c'est impossible de se connecter avec un natel sur cet accès et les enseignants doivent suivre des recommandations en matière de sécurité informatique, comme ne jamais laisser un élève seul avec un ordinateur.
- **M. Florian Meyer** demande s'il y aura un accès libre comme il y a mention de bornes WIFI publiques.
- **M. Thierry Ménetrey, Municipal** répond qu'il s'agira d'un WIFI à utilisation sporadique lors de manifestations ou autres dans les collèges. Le reste du temps ce WIFI ne sera pas en service.

- **M. Florian Meyer**, revient sur la page 3 du préavis, le tableau du détail des coûts : « câblages complémentaire des bâtiments en vue de l'installation des caméras de surveillance ». Il est d'accord que le règlement de base sur la vidéosurveillance avait été accepté lors de la législature précédente, il souhaite néanmoins rouvrir le débat sur cette vidéosurveillance car il n'avait pas été convaincu à l'époque.
- **M. Thierry Ménetrey, Municipal** : On ne parle pas d'installation de caméras, mais juste de la préparation afin de pouvoir prévoir les tubes pour éviter de refaire des travaux plus tard. Il rappelle que le règlement de vidéosurveillance a été accepté et trouve que c'est un déni de démocratie.
- **M. Florian Meyer** comprend bien cette anticipation et ne trouve pas qu'il s'agit de déni de démocratie. Il dépose l'amendement suivant : en page 3 du préavis, dans le tableau des coûts ; « suppression du câblage complémentaire des bâtiments en vue de l'installation des caméras de surveillance pour frs. 21'000.- », « et à la fin du préavis d'accorder un crédit d'investissement de frs. 179'000.- TTC ».
- **Le Président du Conseil** prend note de cet amendement, il ouvre le débat sur cet amendement qui sera soumis au vote.
- **Mme Danielle Richard, Municipale** trouve que le débat sur les caméras n'a rien à faire ce soir, si cet amendement est accepté, le coût plus tard sera plus élevé.
- **M. Frédéric Etter** précise qu'il s'agit juste de percements et de tirage de tubes, pas d'installation de caméras, c'est juste logique de faire cela en même temps que les autres travaux.
- **Mme Monique Ryf** relève qu'effectivement pour elle si cette installation est projetée, il y aura bien des caméras un jour. Elle soutient cet amendement.
- **M. Romain Richard**, précise que frs. 21'000.- ce n'est pas une fortune, qu'il faudrait quantifier par rapport au coût total.
- **M. Thierry Ménetrey, Municipal** rappelle qu'il s'agit d'un ancien bâtiment et que certains percements seront compliqués. Il ne sait pas le coût que ce sera plus tard si cet amendement est accepté. De plus, le règlement de vidéosurveillance a été accepté, il trouve dommage de revenir sur un préavis qui a été accepté, il y a une année en arrière.
- **M. Philippe Tailens** est d'accord sur le principe mais trouve qu'il s'agit d'une dépense inutile.
- **M. Frédéric Etter** indique qu'il ne faut pas voir que l'aspect financier mais également l'aspect pratique.
- **M. Cédric Ottet** est d'accord que pour l'instant il n'y a pas d'installation de caméras. Il s'agit juste de prendre les devants, il n'y a pas à discuter longtemps. Il est contre cet amendement.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** précise que si la Municipalité est venue à l'époque avec un préavis sur la vidéosurveillance, c'est pour le bien de notre commune et de nos bâtiments, car il y a beaucoup de vandalisme, y compris le soir du conseil ou ce préavis était à l'ordre du jour. Ce coût de frs 21'000.- sera un énorme gain pour plus tard. Il faut refuser cet amendement et accepter le préavis tel que présenté.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée, il passe au vote sur l'amendement.

Résultat : l'amendement de M. Meyer : en page 3 du préavis, dans le tableau des coûts : « suppression du câblage complémentaires des bâtiments en vue de l'installation des caméras de surveillance pour frs. 21'000.- », « et à la fin du préavis d'accorder un crédit d'investissement de frs. 179'000.- TTC » est refusé par 36 non, 16 oui et 2 abstentions.

- **Le Président du Conseil** continue la discussion sur le préavis.
- **M. Pierre-André Maillefer** a constaté que les nouveaux cars postaux ont l'accès internet gratuit, les enfants peuvent donc surfer durant les transports scolaires. Il indique que le risque est présent partout.
- **M. Jean-Luc Kissling** constate qu'il y a un problème de comptage pour le résultat de cet amendement, car il y a 52 conseillers ce soir.
- **Le Président du Conseil** fait recalculer les scrutateurs et comme ils n'arrivent pas au même chiffres, il demande au Conseil de revoter cet amendement et précise que le vote sur l'amendement laisse toujours entière liberté sur le fond du préavis.

Résultat : l'amendement de M. Meyer : en page 3 du préavis, dans le tableau des coûts : « suppression du câblage complémentaire des bâtiments en vue de l'installation des caméras de surveillance pour frs. 21'000.- », « et à la fin du préavis d'accorder un crédit d'investissement de frs. 179'000.- TTC » est refusé par 34 non, 15 oui et 2 abstentions.

- **Le Président du Conseil** continue la discussion sur le préavis. Il constate que la parole n'est plus demandée, il passe au vote sur ce préavis.

Résultat : le Préavis 08/2017 est accepté par 46 oui et 5 abstentions.

PREAVIS N° 09/2017

Crédit d'étude pour l'aménagement d'un giratoire au carrefour de la Route de Bulle (RC 701b) et de la Route de Palézieux (RC 749b) à Oron-la-Ville (étape no 2)

- **Le Président du Conseil** passe la parole au rapporteur de la commission ad hoc puis au Président de la COFIN.
- **M. Michel Bovy**, Président de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **M. Christian Budry**, Président de la commission des Finances, donne lecture du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion sur ce préavis et les rapports de commissions.
- **M. Philippe Demierre** est favorable au giratoire et qu'il s'agit d'un bon moyen pour la gestion du trafic. Mais il revient sur la recommandation de la commission ad hoc, concernant la Place de la Foire et trouve dommage de ne pas avoir de mesures de sécurité dans cette étude car les automobilistes utilisent cette place à grande vitesse.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** confirme que ce serait idéal de faire une étude complète, mais pas évident. Il constate que grâce au giratoire provisoire, il y a une meilleure fluidité du trafic et que moins d'automobilistes passent par la Place de la Foire. De plus, le fait de pouvoir faire cette étude est déjà une étape.
- **M. Philippe Demierre** il demande juste des mesures simples, idéalement d'étendre cette étude en incluant la Place de la Foire et pouvoir mettre un 30km/h.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** rappelle qu'il devient urgent de finaliser ce giratoire, de plus la signalisation devant l'Hôtel-de-Ville a été modifiée avec un meilleur espace piétonnier. Il précise que si un 30 km/h est installé, il faudra mettre des chicanes et peut-être supprimer des places de parc.
- **M. Philippe Demierre** demande juste que l'étude prenne en compte cette place. Il dépose l'amendement suivant : « dans le cadre de cette étude de tenir compte de la suite de ce réaménagement et afin d'obtenir la meilleure fluidité possible du trafic piétonnier et automobile sur la Place de la Foire afin d'éviter de poursuivre avec la traversée de cette place comme route de transit pour automobiles et poids lourds »
- **Le Président du Conseil** prend note de cet amendement et ouvre le débat qui sera soumis au vote.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** comprend bien ce problème, il précise que les cars devront toujours transités par cette Place et que supprimer des places de parc n'est pas possible. De plus, il s'agit d'une zone verte et, à confirmer avec la gendarmerie, aucun accident grave n'a eu lieu dans cette zone.
- **M. Philippe Demierre** constate que la Municipalité ne répond pas à sa demande. Il faut juste mettre un panneau ou faire quelque chose de simple, pour mettre des mesures provisoires.

- **M. Philippe Modoux, Syndic** rappelle qu'une étude n'est pas simple, sécurité ou pas sécurité.
- **M. Michel Bovy** revient sur la recommandation indiquée dans le rapport de la commission ad hoc.
- **M. Jean-Luc Kissling** demande quelles sont les solutions à court terme de la Municipalité.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** en 2011, un préavis avait déjà été établi mais le problème n'est pas simple. C'est bien de faire des projets, mais il faut du concret.
- **M. Thierry Ménetrey, Municipal** indique que la fluidité du trafic depuis l'installation du giratoire provisoire est meilleure.
- **M. Frédéric Etter** indique qu'il y a une cartographie des routes afin de connaître le trafic.
- **M. Jean-Claude Grandchamp** propose de mettre une interdiction de tourner à gauche en venant depuis Palézieux.
- **Mme Patricia Schneider-Beroud** relève que le passage piétons vers la BCV est très dangereux, elle demande si quelque chose va être fait.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** répond qu'il faudra voir l'étude, il relève également que le passage piétons vers la Pharmacie Martinet est également dangereux.
- **M. Cédric Ottet** trouve que l'on parle de 2 choses différentes, rappelle qu'il s'agit d'un crédit d'étude pour un giratoire. Il précise également que si l'amendement est accepté, il faudra refuser le préavis.
- **M. Vincent Sonnay**, trouve que l'on repousse le problème dans d'autres endroits.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée, il passe au vote sur l'amendement et précise que le vote sur l'amendement laisse toujours entière liberté sur le fond du préavis.

Résultat : l'amendement de M.Demierre : « dans le cadre de cette étude de tenir compte de la suite de ce réaménagement et afin d'obtenir la meilleure fluidité possible du trafic piétonnier et automobile sur la Place de la Foire afin d'éviter de poursuivre avec la traversée de cette place comme route de transit pour automobiles et poids lourds » est refusé par 47 non, 3 oui et 1 abstention.

- **Le Président du Conseil** continue la discussion sur le préavis, il constate que la parole n'est plus demandée. Il passe au vote de ce préavis.

Résultat : le Préavis 09/2017 est accepté avec 1 abstention.

PREAVIS N° 10/2017 Validation du projet route pour l'aménagement de chaussée sur RC 701b en amont du passage CFF à Châtillens
--

- **Le Président du Conseil** passe la parole à M. Florian Meyer.
- **M. Florian Meyer** : annonce qu'il se récite pour ce préavis. Il ne participe donc ni à la discussion, ni au vote. M. Florian Meyer rejoint le public jusqu'à la fin de ce point de l'ordre du jour.
- **Le Président du Conseil** passe la parole au rapporteur de la commission ad hoc.
- **M. Romain Richard**, Rapporteur de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion.

- **M. Johann Candaux** constate que le plan affiché ce soir n'était pas dans le préavis, il trouve dommage, car ce dernier est plus clair.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** « On fera mieux la prochaine fois ». Et précise qu'il est à disposition pour toutes questions le cas échéant.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée, il passe au vote sur ce préavis.

Résultat : le Préavis 10/2017 est accepté par 46 oui et 4 absentions.

Divers et propositions individuelles

- **Le Président du Conseil** ouvre la discussion.
- **M. Christian Budry**, Président de la commission des Finances, donne lecture du rapport de sa commission concernant les comptes du Cinéma d'Oron.
- **Mme Monique Ryf** est très honorée d'avoir été élue députée au Grand Conseil, elle est à disposition pour toutes questions ou demandes.
- **M. Jean-Luc Kissling** annonce qu'il met à disposition des flyers à l'occasion des 20 ans du Volley Club.
- **Le Président du Conseil** clôt ce point de l'ordre du jour, comme la parole n'est plus demandée.

Il invite les Conseillères et Conseillers à venir partager le verre de l'amitié et leur souhaite une bonne fin de soirée.

La séance est levée à 21h35.

Procès-verbal accepté par le Bureau du Conseil, le 22 mai 2017

